Décembre 2019 - n° 12

REGARD

Le bulletin d'information de Beuste

Dans la continuité du programme que nous avons engagé depuis ces dernières années, 2019 a constituée une période de travail intense, marquée par la poursuite des travaux d'assainissement collectif et par la mise en œuvre de projets importants pour l'avenir de notre commune.

A la lecture de ces pages, vous constaterez une grande cohérence dans la politique communale développée depuis ces dernières années. En effet, l'action de la municipalité se caractérise par quelques principes forts avec notamment le développement de la commune dans l'intérêt de tous les Beustois, en mettant l'accent sur les principaux besoins nécessaires à son évolution, tout en maîtrisant les dépenses et la fiscalité.

Cela correspond à la fois à l'engagement que nous avons pris en début de mandat et au devoir impérieux de pallier la raréfaction de l'argent public liée, depuis une douzaine d'années, au désengagement de l'Etat ; ceci nous obligeant à une plus grande sobriété en matière de dépenses publiques.

Après avoir défini les priorités pour le développement de notre commune et malgré les contraintes budgétaires nous avons ciblé nos réalisations afin de maintenir un service public de qualité tout en proposant de nouveaux projets d'intérêt général.

« Dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on a dit » telle a été la devise de notre action municipale.

Aujourd'hui, la commune est forte d'une démographie positive grâce à l'arrivée de nouveaux administrés et de leurs enfants, avec comme incidence, une image de bonne santé pour notre école et de dynamisme pour notre village.

Je me réjouis de tout ce qui a été accompli pour notre cher village et pour son évolution qui a été rendue possible par la volonté et par la détermination de tous les élus. J'adresse ici même mes remerciements aux conseillers municipaux pour leur engagement et pour leur confiance en associant le personnel communal pour l'accompagnement de certains projets.

Quelques mots sur les principales réalisations 2019 parmi lesquelles :

⇒ Le début des travaux de déploiement de la fibre optique

⇒ La poursuite des travaux d'assainissement collectif avec une finalisation différée à fin janvier 2020 pour cause d'intempéries.

⇒ La réalisation des travaux de la rue du Soulor, voie d'accès au Lotissement des Vignes (caniveaux, trottoirs et enrobé).

⇒ Les travaux d'enfouissement de tous les réseaux subventionnés par le SDEPA à la rue des cimes avec réservations pour la fibre optique.

⇒ La réhabilitation complète de la salle des fêtes.

⇒ La révision du PLU qui a été adressée aux personnes publiques associées pour validation.

S'agissant des travaux qui ont impacté toutes les rues de notre commune, je profite de l'occasion qui m'est offerte ici pour vous remercier de votre patience et de votre compréhension. Je comprends parfois votre agacement pour les désagréments causés, mais rassurez vous, nous voyons « le bout du tunnel ».

2019 c'est aussi et encore une année pleine d'animations, de festivités et de moments de partage. Merci à vous tous, acteurs de cette réussite.

Noël est là ! En ce moment de joie, j'ai une pensée pour ceux d'entre vous que 2019 n'a pas épargnés. A vous tous chers Beustois, je souhaite que cette si belle fête soit un moment de sérénité, de paix et d'espoir.

Pour terminer, j'ai le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 11 janvier à 19 h à la salle des fêtes de Beuste.

Joyeuses fêtes et meilleurs vœux de bonheur et santé pour 2020

Alain VIGNAU

Dans ce numéro

Maîtriser	2
Aménager	6
Accompagner	14
Rassembler	17
Citoyenneté	21
Préserver	22
Les gens d'ici	24

Regard est une publication de la **Commune de Beuste**
Directeur de publication **Alain VIGNAU**
Rédaction conception **par nos soins**
Impression **ISOFAC**
Tirage : **330 ex**
Diffusion **dans tous les foyers de la commune**

Photographie : Jean-Jacques Stockli

MAITRISER

• Le Compte Administratif 2018

Le résultat de clôture 2018 s'établit à 314 924 € dont :

- En excédent de fonctionnement 137 237 €
- En excédent d'investissement 177 687 €

Principaux ratios de la Commune de Beuste

Comparés aux communes de même catégorie démographique

	Montant en €/habitant		
	Commune	Département	National
FONCTIONNEMENT			
Total produits dont	525	722	786
Impôts locaux	243	257	305
Dotation Globale de Fonctionnement	66	112	146
Total charges dont	463	577	639
Charges en personnel	259	230	271
Charges financières	18	18	18
FONCTIONNEMENT			
Total ressources investissement	180	361	390
Dépenses équipement	49	259	306
Remboursement dettes	56	85	68
DETTE			
Annuités dettes bancaires et assimilées	74	102	85
FONDS DE ROULEMENT DE L'EXERCICE	520	417	442

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

⇒ Les produits de fonctionnement de la Commune sont significativement inférieurs aux moyennes départementale et nationale notamment aux niveaux des impôts locaux dont 50% reviennent à la commune.

⇒ La dotation globale de fonctionnement reversée par l'Etat est relativement faible. Depuis 12 ans, nous avons une baisse de 50%.

⇒ Le niveau des charges de fonctionnement en retrait de 20% par rapport au Département montre la maîtrise des dépenses de la Commune.

⇒ La dette est également en retrait par rapport aux moyennes départementale et nationale.

⇒ Le fonds de roulement corrobore la maîtrise de notre situation financière matérialisée par le ratio de notre commune significativement supérieur à la moyenne départementale et nationale.

Le budget 2019 a été réalisé en tenant compte du résultat de clôture 2018.

- Concernant l'excédent de fonctionnement de 137 237 €, 100 000 € ont été affectés aux recettes de fonctionnement 2018 et 37 237 € ont été affectés aux recettes d'investissement 2018.
- Pour ce qui est de l'excédent d'investissement de 177 687 €, la totalité a été affectée aux recettes d'investissement 2019.
- Le produit fiscal attendu (contributions directes) pour l'année 2019 est de 151 271 €. Les taux des trois taxes 2019 (Taxe d'habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti) sont identiques aux taux appliqués en 2018.

Il convient de relever que le taux du foncier bâti de la Commune (7.71%) est inférieur de 40% du taux de la moyenne départementale.

- Depuis 2014, les dépenses de fonctionnement sont stables : entre 280 000 € et 290 000 €.

Les sections de fonctionnement et d'investissement ont été votées en équilibre en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 433 496 €

Dépenses de fonctionnement (en euros)

Charges à caractère général (Achats - services extérieurs)	109 200
Charges de personnel et frais assimilés	198 960
Charges de gestion courante (Participation syndicats - subventions)	54 220
Charges financières (Intérêts)	10 000
Dépenses imprévues	20 000
Virement à la section Investissement	26 068
Dotation aux amortissements	15 048
TOTAL	**433 496**

Recettes de fonctionnement (en euros)

Excédent de fonctionnement 2017 reporté	100 000
Produits courants (locations, concessions, coupes de bois, remboursement sur rémunération du personnel)	22 220
Atténuation de charges (Remboursement rémunération du personnel)	5 000
Fiscalité directe locale	247 542
Dotations et participations de l'État	55 734
Opération d'ordre de transferts	3 000
TOTAL	**433 496**

Le budget de fonctionnement tient compte :

⇒ *En dépenses* des augmentations de cotisations intercommunales et de la diminution des indemnités du Maire et des Adjoints (- 35 %)

⇒ *En recettes* du produit attendu des taxes locales 2019 en augmentation eu égard aux constructions nouvelles sur la commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 302 802 €

Dépenses d'investissement (en euros)

Emprunt et dettes assimilées	41 500
Immobilisations corporelles—Matériel	233 802
Immobilisations incorporelles	6 500
Subvention d'Equipement	16 200
Opérations d'ordre	4 800
TOTAL	**302 802**

Recettes d'investissement (en euros)

Virement de la section fonctionnement	26 068
Fonds de compensation de la TVA	32 762
Excédent de fonctionnement	37 237
Taxe d'aménagement	14 000
Opérations d'ordre	15 048
Excédent 2018 reporté	177 687
TOTAL	**302 802**

BILAN DES REALISATIONS 2018-2019

Le bilan des réalisations 2018-2019 est le complément indispensable de celui présenté en 2017 dans le cadre du bilan à la mi-mandat.

Fidèles à notre promesse de transparence nous vous rendons compte des actions engagées au travers des investissements réalisés et de leur financement.

Les bâtiments

Coût projets 85 550 € HT
Subventions 38 500 €

- **Ecole** 5 390 € HT
  Stores
  Réfection de la cuisine/cantine
- **Agence postale**
  Sécurisation 1 100 € HT
- **Local technique** 2 750 € HT
  Installation alarme
- **Salle polyvalente**
  Coût 76 310 € HT
  Subvention 38 500 €
  Désamiantage
  Etanchéité
  Réfection toiture
  Isolation thermique et phonique
  Réfection des plafonds
  Eclairage nouvelle génération
  Chauffage encastré dans plafond

La voirie

Coût projets 26 700 € HT
Subventions 5 500 €
(versée en 2020)

- **Voirie d'accès au lotissement les Vignes**
  Coût 22 500 € HT
  Subvention 5 500 €
  (caniveaux, trottoirs, enrobés)
- **Puisard rue des Cerisiers**
  4 200 € HT

Les réseaux - L'éclairage public

Coût projets 216 820 € HT

Subventions 112 000 €

- **Eclairage** 1 700 € HT
  Remplacement
  lampes énergivores
- **Enfouissement réseaux rue des Cimes**
  Coût 215 120 € HT
  Subvention 112 000 €
  Génie civil
  Eclairage public (SDEPA)

Onf - Lagoin

- Travaux ONF
- Renforcement mur du Lagoin

Coût travaux
2 600 € HT

Achat de matériels

- Débrouissailleuse thermique
- Vidéo projecteur Ecole
- Nettoyeur haute pression
- Perceuse visseuse
- Jeu de batteries

Coût achats
2 700 € HT

Réhabilitation de l'église

Des travaux du sol du chœur de l' église sont prévus durant l'hiver 2019. Ils seront réalisés en régie par l'Adjoint technique de la Commune. Par ailleurs, l'intégralité de l'éclairage intérieur du bâtiment a été remplacé par des ampoules basse consommation.

Plan local d'Urbanisme - Révision

Coût	25 000 € HT
Subvention	6 500 €

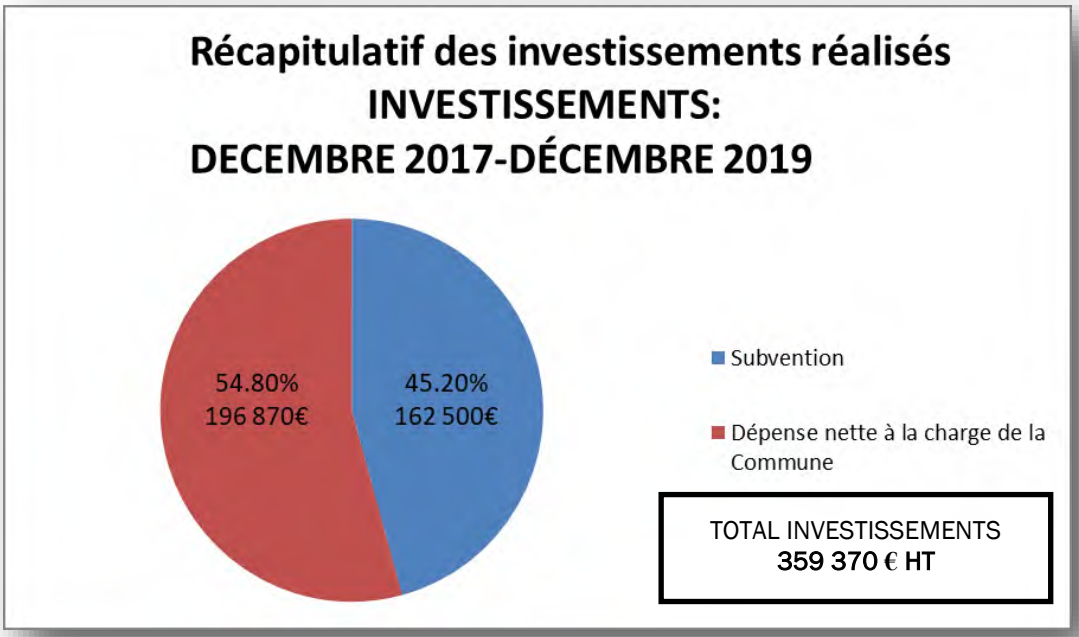

Remarques sur le bilan financier :

Les travaux d'enfouissement des réseaux Rue des Cimes rentrent dans le cadre du Programme d'Electrification Rurale étudié et subventionné par le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques. La part communale (hors subvention du SDEPA) s'élève à 103 060 € dont 7 820 € de fonds propres et 95 240 € sur emprunt par l'intermédiaire du SDEPA .

- Dépense nette des investissements pour les années 2018 et 2019 : 196 870 €
- Le résultat de clôture prévisionnel fin 2019 sera de l'ordre de 270 000 €

AMENAGER

Les travaux d'assainissement collectif

Installation du poste de relevage

La fin des travaux se profile

Les travaux d'assainissement collectif sur notre commune ont débuté le 9 juillet 2018 et devraient s'achever à la fin janvier ou début février 2020.

Le planning des ouvrages se trouve décalé de deux mois par rapport aux prévisions. En effet, les aléas climatiques du mois de novembre ont fortement perturbé l'avancée des travaux, l'aspect sécuritaire ayant été privilégié par l'entreprise.

Par ailleurs, un nombre important de raccordements ont été sollicités par des particuliers dans la perspective de projets de construction à court ou moyen terme. Ces travaux, à la charge des particuliers, n'avaient pas été pris en compte dans le calendrier des travaux.

Enfin, pour éviter de nouveaux travaux en 2020 sur la rue de la Ribère, la mise en place en tranchée commune des gaines pour la fibre optique avec les conduites d'eau et l'assainissement a ralenti le cadencement.

La fin des travaux d'assainissement collectif s'effectuera sur la rue des Cerisiers en Janvier/février 2020.

Nous pouvons nous réjouir de la qualité des travaux effectués, même si chaque administré a eu à subir quelques désagréments : bruit, poussières, déviations…

L'entreprise SNATP Sud-Ouest en charge des travaux nous a fait part de sa satisfaction quant à votre compréhension et nous vous en remercions très sincèrement.

Les modalités de raccordement au réseau public

Vous trouverez, ci-après un récapitulatif des éléments à prendre en compte s'agissant du raccordement et du branchement au réseau public, du contrôle de l'installation et de la participation financière d'assainissement collectif.

Le raccordement au réseau public de collecte et son cadre réglementaire

On appelle « raccordement » le fait de relier des installations privées de collecte des eaux usées au réseau public d'assainissement.

Rappel : les eaux usées domestiques concernées

- Eaux ménagères : salle d'eau, cuisine, buanderie
- Eaux vannes : toilettes uniquement.

Attention ! Seules les eaux usées dites « domestiques » sont à rejeter, pas les lingettes ou autres déchets solides ni des effluents « assimilés domestiques » trop chargés en graisse, en matières en suspension ou trop chauds. Une convention spéciale de déversement sera en outre conclue avec les activités agro-alimentaires locales.

Vous recevrez un courrier officiel courant janvier 2020, après la mise en service du réseau d'assainissement. Ce courrier lancera votre abonnement au Service Public d'Assainissement.

Vous aurez alors **deux ans** pour effectuer les travaux de raccordement de toutes les eaux usées domestiques de votre habitation (*article L 1331-1 du Code de la Santé publique*).

Des prolongations de délais peuvent être accordées pour l'exécution de raccordement aux propriétaires de maisons ayant fait l'objet d'un permis de construire datant de moins de dix ans, lorsque ces maisons sont en assainissement non collectif récent, conforme et contrôlé en bon état de fonctionnement par le SPANC.

1. Le branchement au réseau public de collecte

Le branchement est l'ensemble des éléments d'évacuation des eaux usées qui va de la propriété au réseau public.

Une fiche navette sera envoyée par le SEAPAN (Communauté de Communes du Pays de Nay) pour que les agents de « Unité Police des branchements » du service des eaux puisse contrôler votre partie privée du branchement, délivrer le certificat de conformité déclenchant la perception par le Trésor Public de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC inscrite dans l'avis d'urbanisme rendu pour les Permis de construire récents).

Ce qui sera contrôlé

➔ L'abandon de vos anciennes installations d'assainissement, de votre fosse septique ou fosse toutes eaux et du bac dégraisseur.
En déconnectant, vidangeant désinfectant et comblant de sable des ouvrages devenus inutiles ou en les gardant pour vos eaux pluviales uniquement.
Vidange des ouvrages par un vidangeur agréé, de votre choix, qui vous remettra un bordereau de suivi des déchets, ou le prestataire agréé choisi avec tarif préférentiel par la CC du Pays de Nay (contacter le service des eaux pour la tarification à accueil.seapan@paysdenay.fr),

➔ La séparation des eaux usées des eaux pluviales puisque le réseau public d'assainissement est de type « séparatif ».

➔ Le contrôle de raccordement et le contrôle de branchement.

- *Raccordement : délai de deux ans à partir de la mise en service du réseau d'assainissement collectif. (Article L 1331-1 du Code de la Santé publique)*
- *Branchement : le service des eaux de la CC du Pays de Nay contrôlera la conformité des installations privées.*

Les ouvrages nécessaires au branchement sont à la charge exclusive des propriétaires. (*article L 1331-4 du Code de la Santé publique*)

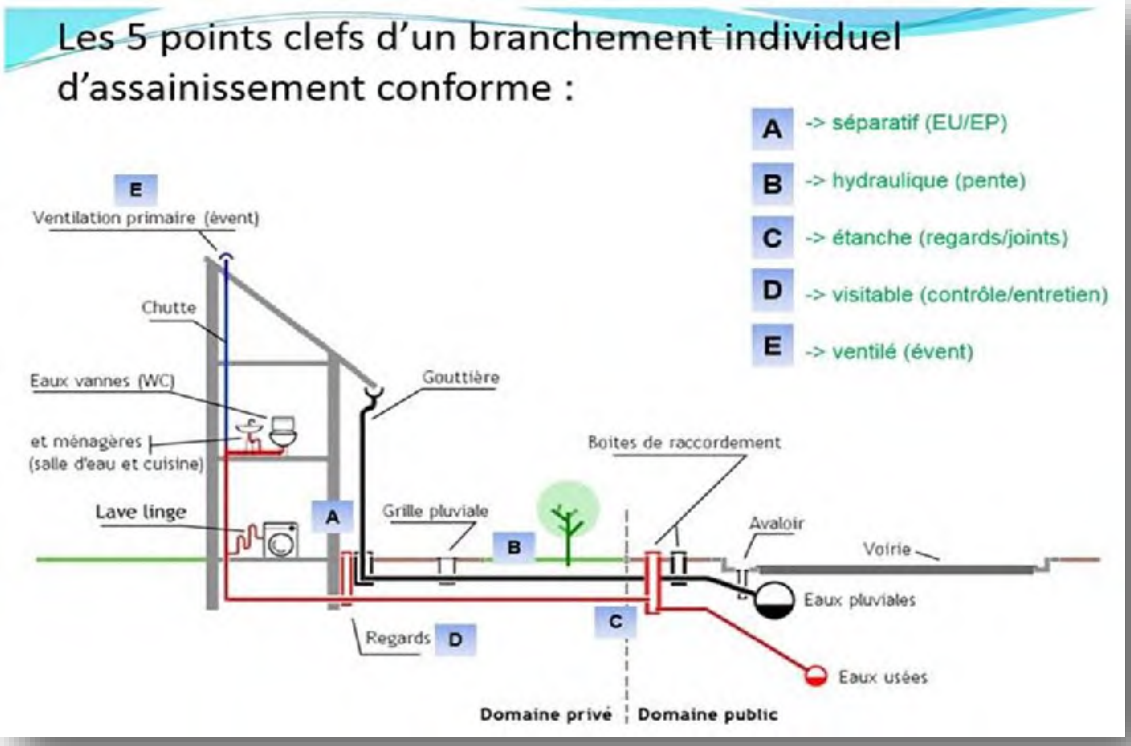

Vos obligations légales
article L 1331-5 du Code de la Santé publique)

Dès l'établissement du branchement, les fosses et autres installations de même nature sont mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins, et aux frais des propriétaires.

La vidange des fosses et bacs dégraisseurs doit être réalisée par un vidangeur agréé par la Préfecture. Ce vidangeur délivrera un bordereau de suivi des déchets.
Une convention entre la Communauté de Communes du Pays de Nay et un vidangeur agréé permet d'avoir une vidange à coût négocié sur le territoire de la Communauté de Communes (Véolia SARP Sud-Ouest) ; vous pouvez contacter le service des eaux au 0559611182 ou par courriel à accueil.seapan@paysdenay.fr .

2 La Participation financière d'Assainissement Collectif (PFAC)

La date du 14 juin 2018 (notification du marché public de travaux d'assainissement) marque la différence entre un immeuble « existant » pris en compte dans le projet de la Communauté des Communes du Pays de Nay et subventionné, et un immeuble neuf dont le Permis de Construire aura été approuvé après cette date et qui devra régler la PFAC inscrite dans l'avis d'urbanisme précité.

Avant le 14 Juin 2018
Pour une construction ou un Permis de construire délivré est assujettie une PFAC pour un immeuble « existant ».
- Il a été pris en compte dans le projet de déploiement du réseau.
- Le branchement en partie publique exécuté par la collectivité est subventionné intégralement par collectivité.
- La PFAC est d'environ 600 € (sans taxes).
- L'administré doit se raccorder à ses frais en partie privée jusqu'au petit tabouret (ou regard) de raccordement en limite de propriété.

Après le 14 juin 2018
Le Permis de construire délivré est assujetti à une PFAC pour un immeuble « neuf ».
- **Il n'a pas été pris en compte dans le projet de déploiement du réseau.**
- Le branchement en partie publique exécuté par la collectivité est réglé par le pétitionnaire du Permis de Construire (PC) car il n'est pas subventionné.
- **La PFAC est de 20 €/m² de Surface Plancher déclarée au PC.**
- L'administré doit se raccorder à ses frais en partie privée jusqu'au petit tabouret (ou regard) de raccordement en limite de propriété.

3. Travaux de branchement des particuliers en partie privative au tabouret d'assainissement

Nous avons sollicité des entreprises de la région sur la base d'un cahier des charges et nous les avons invitées à faire des propositions.
Deux entreprises, disposant de l'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux (AIPR), agrément indispensable pour la réalisation des travaux de branchement ont été retenues. Les prix unitaires affichés sont quasiment identiques.

Il s'agit de l'entreprise DESPAGNET d'Arros Nay
Tél : 05 59 71 22 96
et de l'entreprise LADAGNOUS d'Igon
Tél : 05 59 61 11 74

Il est bien évident que seuls les prix appareillages, tuyaux, etc. ont été pris en compte : ce sont des bases de prix intéressantes en tant que référence. Un devis spécifique pour chaque branchement sera proposé par l'entreprise avant l'exécution des travaux.
Les spécificités d'installation comme la profondeur des tranchées n'a pu être quantifiée car différentes d'une habitation à l'autre.

Aujourd'hui, une cinquantaine de foyers (sur 260) se sont manifestés pour faire appel à une même entreprise pour l'exécution de ces travaux.

Il appartiendra à chaque propriétaire de contacter l'une ou l'autre des deux entreprises ci-dessus référencées. Vous pourrez également faire appel à une entreprise de votre choix. Toutefois nous attirons votre attention sur le fait que l'entreprise que vous aurez choisie doit impérativement disposer de l'AIPR (Autorisation d'intervenir à proximité des réseaux).

Vous êtes également responsable de la sécurité de votre chantier sur votre parcelle

Vous devez veiller à ce que l'entreprise de travaux se conforme au Code du travail (notamment en ce qui concerne la protection des travailleurs dans des tranchées de +1.30m de profondeur ou si le sol est meuble pour des profondeurs moindres). L'entreprise doit utiliser des blindages appropriés à la largeur et la profondeur de la tranchée pour éviter un ensevelissement des compagnons.

Travaux d'électrification rurale

Poste de relevage

Il a été nécessaire de procéder à l'alimentation électrique du poste de relevage pour l'assainissement collectif situé à la sortie du village, direction Angaïs. Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) a réalisé une étude technique du projet dont les travaux ont été confiés au groupement DESPAGNET-SETREL.
Le montant total de l'opération (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus, actes notariés et frais de gestion du SDEPA) est de 21 950 €.

Plan de financement

Participation FACE 14 209 €
TVA préfinancée par le SDEPA 3 414 €
Participation Commune (Emprunt SDEPA) : 3 552 €
Participation Commune aux frais de gestion (fonds libres) 775 €

Eclairage public rue du Soulor

Le SDEPA a intégré dans son programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire 2019 » les travaux d'éclairage public liés au renforcement basse tension issu du poste P10 Darre Lavigne.
Les travaux dont le montant est de 11 996 € ont été confiés au groupement DESPAGNET-SETREL.

Plan de financement

Participation SDEPA 3 853 €
FCTVA 1 896 €
Participation Commune (Emprunt SDEPA) 5 810 €
Participation Commune aux frais de gestion (fonds libres) 437 €

La signalétique de Beuste

Dans le cadre du programme d'implantation d'une signalétique homogène lancé par la Communauté des Communes de Nay sur tout son territoire, la Commune de Beuste a été pourvue.

Les sites intéressants, les bâtiments et équipements communaux ont fait l'objet d'une indication. Le coût résiduel de l'opération pour le budget communal est de **1 011** €

La salle polyvalente rénovée

Salle polyvalente et école rénovées

La salle polyvalente est le véritable cœur de l'animation de BEUSTE. Construite au début des années 1970, elle a fait l'objet de transformations successives pour répondre à l'évolution des besoins. En 1992, elle est agrandie avec l'adjonction de deux salles supplémentaires, de la cantine de l'école et de l'agence postale. En 2014, une tisanerie est créée et dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, une mise aux normes du bâtiment est effectuée.

Afin de préserver la bâtisse des affres du temps, il a été nécessaire de procéder à la réfection de la toiture.

Pour un meilleur confort d'utilisation et en vue de réaliser des économies d'énergie, il convenait de réaliser une isolation plus performante du bâtiment, au changement d'une nouvelle structure du plafond, au remplacement du chauffage et à l'installation d'un éclairage nouvelle génération. Le projet a été mené dans un délai record grâce à l'excellente coordination des entreprises sur le programme de réhabilitation et avec l'aide d'Alain Blanc-Larrue, Adjoint technique de la commune.
Tous les travaux ont été effectués pendant les vacances d'été 2019 de façon à ne pas gêner le fonctionnement et la logistique de l'école.

Sont intervenus sur le chantier :

- La SOGEP pour les travaux de désamiantage, la pose de l'étanchéité sur les chenaux, la réfection de la toiture en bac acier (49 160 € HT)
- l'entreprise Beustoise DESIGN PLATRERIE pour l'isolation, la pose de faux plafonds et de dalles phoniques murales (13 240 € HT)
- L'électricien Marc PEBOSC pour la réalisation de l'éclairage LED nouvelle génération et l'installation d'un nouveau type de chauffage par dalles encastrées au faux plafond (15 152 € HT)

Le total de la réhabilitation de la salle des fêtes (y compris le plafond de la cantine) est de 77 552 € HT.

Réception des travaux

Les subventions sollicités auprès de l'Etat et du Conseil départemental ont été attribuées à hauteur de 50% du coût total de l'investissement soit 38 800 € dont : 50 % au titre de la Dotation de l'Etat pour les territoires ruraux (19 400 €), 50 % au titre du Contrat de territoire du Conseil Départemental : (19 400 €)

Le coût net à la charge de la commune est de 38 752 € .

Les économies budgétaires

Dans l'optique de réduire toujours plus les dépenses de fonctionnement afin de consacrer davantage de crédits aux investissements nécessaires au maintien du patrimoine communal, un certain nombre de mesures ont été prises.

1. Extinction de l'éclairage public

Depuis 2016, Beuste enregistre une réduction de sa facture énergétique grâce à une meilleure gestion du parc . Pour 2019, c'est une économie de 6 500 € qui a été réalisée.

2. Achat d'énergie

L'approvisionnement en électricité et gaz est un poste important qu'il convient de considérer avec attention compte tenu d'un contexte énergétique haussier.

La Commune a donc décidé d'adhérer au nouveau marché multi énergie lancé, pour une durée de trois ans à compter de 2020, par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) afin d'obtenir les meilleurs prix du moment.

3. Groupement d'achat

La société de services Cast Finances a proposé à l'ensemble des communes de la Communauté des Communes du Pays de Nay de bénéficier d'une mutualisation des achats concernant :

- Les contrats d'assurances,
- Les contrats d'entretien et de fournitures des photocopieurs,
- Les fournitures administratives,
- Les produits d'entretien.

Ces dépenses représentent un coût annuel de 8 751 € sur le budget communal. L'estimation de l'économie réalisée via la Société Cast Finances est estimée à 2 000 € an. La rémunération du prestataire ressort à 670 € par an environ.

4. Contrôle et entretien

Dans le cadre de la Défense extérieure Contre l'Incendie (DECI), il convient de contrôler et d'entretenir les poteaux incendie pour garantir leur bon fonctionnement en cas d'intervention du SDIS.

Le service eau de la Communauté des Communes du Pays de Nay s'est proposé pour assurer cette mission de contrôle pour un coût réduit de 35 € HT par poteau incendie visité.

Le Très Haut Débit arrive avec la fibre

Le déploiement de la fibre optique est porté par le Département, les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomérations Pau Pyrénées et Pays Basque, qui se sont associés pour créer le syndicat mixte « La fibre 64 ».

A la suite de l'appel d'offres, c'est l'opérateur SFR qui a obtenu le marché.

Le déploiement est lancé. La mission de la « Fibre 64 » est d'apporter le très haut débit à l'ensemble des Communes des Pyrénées Atlantiques d'ici 5 ans.

Compte tenu de la spécificité de la commune de BEUSTE, située en zone blanche, nous avons travaillé pour que notre village soit considéré comme prioritaire dans le déploiement de la Fibre Optique.

Nous avons été entendus, puisque la commune de BEUSTE accèdera au très haut débit en 2020 selon le planning prévisionnel de la construction du réseau de la Communauté des Communes du Pays de Nay ci-contre.

A la fin du mois de novembre, l'armoire de distribution de la Fibre appelée Sous Répartiteur Optique (SRO) a été installée à l'entrée de la commune (en venant de LAGOS) à côté de l'armoire Télécom. Ce sous répartiteur optique sera relié au Nœud de Raccordement Optique (NRO) situé à COARRAZE (à côté du stade).

Depuis une dizaine d'années, lors de l'enfouissement des réseaux électriques et télécom, le syndicat Départemental de l'Energie des Pyrénées (SDEPA) a anticipé l'accès au très haut débit en réservant des fourreaux lors de ses travaux. Ceci a été le cas récemment à l'occasion des travaux réalisés dans la rue des Cimes.

En outre, lors des travaux d'assainissement collectif sur toute la rue de la Ribère, des fourreaux de réservation pour la fibre optique ont été prévus et placés dans la même tranchée à un 3éme niveau (à un niveau supérieur au réseau d'eau potable et au niveau des eaux usées.)

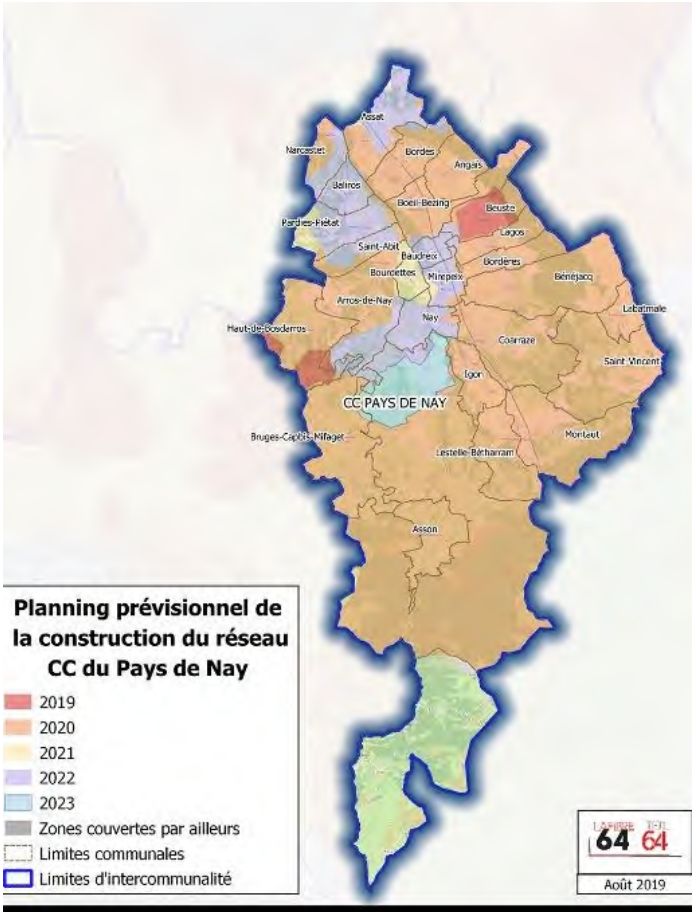

Ainsi toutes les dispositions ont été prises par notre commune pour que le déploiement de la fibre se fasse rapidement et ce, dans les meilleures conditions.

Sous répartiteur optique (SRO)

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Beuste

L'engagement de la procédure de révision du PLU afin de satisfaire les lois sur l'environnement et la loi ALUR (2014) a été décidé le 29 Avril 2016 par délibération du Conseil Municipal.

le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est structuré autour de quatre objectifs :
· Garantir la qualité du cadre de vie des Beustois.
· Maintenir l'activité et les espaces agricoles et préserver l'activité économique des sociétés et/ou des entreprises.
· Préserver et valoriser la qualité de l'environnement des paysages et du patrimoine.
· Programmer l'accueil résidentiel des nouveaux arrivants.

Le projet de révision du PLU de Beuste se doit d'être en adéquation avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Nay, dans lequel il est défini pour notre Commune, une constructibilité maximale de 5 ha pour les 15 ans à venir.

Compte tenu des contraintes de l'État s'agissant de la préservation de l'espace agricole, le projet de révision du PLU traduit l'ambition de concentrer l'ensemble du développement sur le bourg, au sein de l'enveloppe urbaine et en lien avec la réalisation du réseau d'assainissement collectif.

La définition d'une zone sur tout l'ouest du bourg délimite très clairement l'emprise de l'urbanisation à long terme, garantissant la vocation des espaces agricoles périurbains comme demandé par l'État et la Chambre d'Agriculture.

Concernant les mobilités douces (cyclistes, piétons), le projet prévoit la réalisation de plusieurs cheminements et la mise en place de trois emplacements réservés pour l'acquisition du foncier nécessaire.

Ainsi, la sécurisation des entrées du village a été considérée avec deux emplacements réservés. Une demande d'aménagement a été faite auprès du Conseil départemental afin que l'on nous propose un projet qui assure un ralentissement significatif aux deux entrées du village sur la départementale D 212.

La sécurisation du croisement de la Croix de Mirot avec la rue des Cerisiers a été également considérée avec un emplacement réservé.

La qualité environnementale se traduit par la préservation des réservoirs de biodiversité, la prise en compte des risques, la protection des paysages et des continuités écologiques entre les ensembles naturels et les côteaux boisés.

Le règlement du PLU fixe également les objectifs de qualité architecturale et paysagère définies par le SCOT et renforcées en s'inspirant de la Charte Architecturale et Paysagère du Pays de Nay. Il préserve également le patrimoine lié aux Trois Moulins qui sont une caractéristique de notre village.

Au total, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ne comprend pas d'extension à l'urbanisation et limite les ouvertures à l'urbanisation à 5ha après la prise en compte de la rétention foncière.

Ce projet traduit bien l'objectif de diminution de la consommation d'espace agricole de 50% compatible avec le SCOT du Pays de Nay approuvé et traduit bien ses objectifs et ses orientations.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente des avis des personnes publiques associées (État, Chambre d'Agriculture, Département…), avis nécessaires pour la continuité de la procédure (article L.153-16 du Code de l'Urbanisme).

Calendrier poursuite de la procédure

- Fin octobre - Transmission du projet de révision aux Personnes Publiques Associées (Etat, Chambre d'agriculture, etc…)
- Février 2020 - Retour des avis.
- Saisine du Tribunal administratif en vue de la nomination d'un Commissaire Enquêteur (date à définir).
- Arrêté d'ouverture d'enquête publique. Publication d'un avis dans les journaux.
- Enquête publique organisée par le Maire. Dossier soumis à l'enquête comprenant les éventuels avis des Personnes Publiques Associées. (Date à définir)
- Modifications éventuelles pour tenir compte des différents avis et des résultats de l'enquête publique.
- Délibération du Conseil Municipal approuvant la révision du PLU (article L.153-21 du Code de l'Urbanisme).

ACCOMPAGNER

Le regroupement pédagogique Beuste-Lagos

- *UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR L'ÉCOLE DE BEUSTE*

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Eric BOUSQUET, nouveau Directeur de l'école de BEUSTE, en remplacement de Mme PERENNES et qui a la charge de la classe CM1-CM2.
Nous lui souhaitons une bonne réussite dans sa mission.

- *UNE NOUVELLE ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT PERISCOLAIRE*

A la fin de l'année scolaire 2018-2019, Christiane CASSOU qui assurait la garderie du matin et le fonctionnement de la cantine a fait valoir ses droits à la retraite de même que Claudine POUGUET ESTRATTE qui assurait la garderie de l'après-midi et du soir.

Compte tenu de ces deux départs, une nouvelle organisation du personnel périscolaire a été mise en place par :
* Le recrutement d'un adjoint d'animation en la personne de Mme Isabelle BORDENAVE fonctionnant en binôme avec Mme Laurence TEIRBROOD, adjoint d'animation. Les mêmes tâches sont assurées par Laurence et Isabelle : garderie, cantine, entretien avec un fonctionnement en alternance : matin 7h/14h, l'après-midi 11h35/18h35.
* Un service de cantine à deux durant 1h30.
Cette organisation couvre ainsi les heures nécessaires pour la garderie du matin, la garderie du soir, la cantine et l'entretien des bâtiments communaux.

Afin de poursuivre la refonte complète de l'archivage et de palier un éventuel remplacement d'une des deux adjoints d'animation, l'embauche d'un agent a été effectuée dans le cadre d'un contrat « parcours-emploi-compétence » de 20 h par semaine annualisé et subventionné par l'Etat à 50 %. Ce poste a été proposé à Madame Claudette BERGERET.

- *LES EFFECTIFS DU RPI BEUSTE-LAGOS*

A la rentrée scolaire, les effectifs étaient de 110 élèves répartis de la façon suivante :

LAGOS : 60 élèves
BEUSTE : 50 élèves

4 élèves en très petite section seront également accueillis à l'école de LAGOS en janvier 2020.

- *LES TARIFS CANTINE ET GARDERIE*

Prix du repas : 3.80€
Garderie : forfait mensualisé
* 20 € pour le premier enfant
* 35 € pour 2 enfants
* 40 € pour 3 enfants et plus
Garderie pour les élèves fréquentant la garderie de manière occasionnelle :
* 2 € la demi-journée

La vie de l'école

- *INSTRUCTION CIVIQUE - MONSIEUR LE MAIRE ALAIN VIGNAU REPOND AUX QUESTIONS DES ELEVES DE CM1-CM2*

Pour répondre à une demande de ses élèves, Monsieur le Directeur de l'école de BEUSTE a organisé une rencontre avec Monsieur le Maire dans la salle de classe.

Au préalable, les élèves avaient préparé une quarantaine de questions sur la fonction du Maire et du Conseil Municipal, ses responsabilités, le fonctionnement et l'organisation de la Mairie.

Des questions très intéressantes ont été posées sur le village, sa géographie et ses habitants. Un jeu de questions/réponses a beaucoup intéressé les élèves.

Il convient de souligner l'ambiance studieuse qui a régné tout au long des échanges, La pertinence des questions a montré que nos jeunes, futurs citoyens de demain, s'intéressent à la commune et à sa gestion.

Monsieur le Maire a remercié Monsieur Eric BOUSQUET pour l'organisation de cet échange ainsi que tous les élèves pour leur initiative et il leur a souhaité une très bonne année scolaire

A la bibliothèque de Beuste

Grâce au dévouement de Mesdames Boué-Bigne, Bruel, Delpont et Parra ainsi que de Monsieur Baldit, la bibliothèque est ouverte une après-midi par mois aux enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal Beuste-Lagos pour des activités de lecture.

Des rayonnages consacrés aux jeunes lecteurs s'enrichissent d'année en année avec de nouvelles publications.

A la fois studieuse et conviviale, cette rencontre intergénérationnelle apporte un enrichissement mutuel.

Les départs de l'année

La fin de l'année scolaire 2018-2019 a été marquée par le départ à la retraite de Madame Christiane CASSOU, Adjoint d'animation à l'école de Beuste depuis une vingtaine d'années. Entourée de sa famille, c'est avec beaucoup d'émotion qu'elle a reçu un bouquet des enfants et un vélo de la part de la Municipalité. La Commune de Beuste souhaite à Madame CASSOU une belle et heureuse retraite.

Par ailleurs, Madame PERENNES, Institutrice, a demandé une mutation vers un autre établissement scolaire. Lors de la réception de départ, les élus du SIVU du RPI Beuste-Lagos ont remercié Madame PERENNES pour son implication active dans la vie de l'école de Beuste.

La fête des Ecoles, ce moment tant attendu par les enfants... et les parents !

RASSEMBLER

Les associations de Beuste ont été particulièrement actives et créatives durant cette année 2019 pour proposer des occasions de se rassembler et partager des moments de convivialité.

Cérémonie des vœux 2019

La fête patronale

Le repas des aînés

Autour du drapeau et du monument aux Morts

Danses et musiques traditionnelles de Gascogne et d'ailleurs

Les Menestrèrs Gascons sont une association dont le but est de promouvoir et de transmettre les danses et musiques traditionnelles de Gascogne et notamment du Béarn.

Dans leur programmation, ils ont choisi le village de Beuste pour organiser leur « bal mesclat » annuel qui a eu lieu le 11 mai dernier.

Il s'agissait, le temps d'une soirée, de mêler la culture gasconne et la culture auvergnate. Le limousin était à l'honneur avec un stage de danse l'après-midi suivi par un bal avec le duo « Rivaud Lacouchie » avec Alexandra Lacouchie au violon et Anne Rivaud à l'accordéon diatonique. Des bourrées aux polkas, des sautières aux valses, elles ont invité les participants à partager ces musiques et ces danses grâce à leur complicité et à l'énergie subtile de leur duo.

Merci au Comité d'animation beustois d'avoir organisé cet événement, source de découvertes, de rencontres et d'échanges.

Soirée d'automne

Dans le cadre de sa désormais traditionnelle soirée d'automne avec bourret et châtaignes, le Comité d'animation beustois a convié le duo Bourry-Rouch, spécialistes des instruments pyrénéens, à venir proposer un voyage musical pour découvrir la richesse instrumentale de toute la chaîne des Pyrénées, des Landes, et du Pays basque jusqu'à la Catalogne et la Montagne noire.
Ils ont présenté une multitude de cornemuses, de hautbois et autres instruments à vent et à cordes et nous ont parlé des pratiques liées à ces traditions en les illustrant de mélodies et de chants traditionnels.
Puis le groupe ariégeois « Bouilleur de sons », a ouvert le « concert bal » avec des musiques et des chants issus du patrimoine musical des Pyrénées, de Gascogne et d'Occitanie. Une bien belle soirée !

Pierre Rouch : hautbois, cornemuses, chant
Michaël Bourry : guitare, violon, chant
Gérard Garrigue : accordéon, percussions, chant.

Les Quillous de Beuste

Notre quiller municipal vient de fêter ses quarante ans.

Il n'y a plus autant de licenciés qu'à la belle époque, mais il reste encore sept membres à la section quilles de Beuste qui s'efforcent de bien représenter les couleurs de notre village lors des concours et il faut dire qu'ils y réussissent bien.

En 2019, quatre Beustois se sont qualifiés pour le championnat de France. En finale,
Henri Fourcade a terminé Vice-champion de France de 1ère catégorie et monte en catégorie hors-classe.

Le challenge Simin Palay initié par le Club de Beuste a 10 ans. Créé en 2009, un trophée en marqueterie fabriqué par le Lycée Professionnel de Coarraze est remis en jeu tous les ans.

Cette année, 11 équipes de 3 joueurs ont participé à ce challenge. C'est l'équipe de Morlaàs qui a remporté le trophée.

Cette journée rassemble une soixantaine de convives pour le repas de midi : repas préparé par les « Quillous cuisiniers » beustois, aidés par des dames sportives de la section marche et par des experts aux grillades.

Ce challenge incontournable pour la section quilles de neuf, au-delà de l'excellent repas, perpétue un rendez-vous très chaleureux et très amical.

Foyer rural de Beuste
Section marche

L'année 2019 s'est enrichie de plusieurs membres, si bien que tous les mercredis à 8h30, 12 à 15 marcheurs équipés de la tête aux pieds se retrouvent avec le sourire pour un périple pédestre de 2 à 3 heures.

Au grè du temps et des saisons, le circuit de randonnée est choisi au moment du départ : cela peut être la montée du Bois de Beuste avec une boucle par Lucgarier et Gomer ou les sentiers de notre belle forêt vers Angaïs ou vers Bordères.

Une dizaine de circuits de plaine agrémente le choix des participants ; le tour du lac de Baudreix, les rives du Gave…

Ce sont toujours des balades très sympathiques avec des histoires et des rires qui accompagnent tous les marcheurs dans un cadre bucolique, de forêt ou de plaine, avec les montagnes en toile de fond.

Rencontre des Maires et des Gendarmes du Pays de Nay

Il est de tradition désormais que les Maires et les Gendarmes du Pays de Nay se retrouvent autour du terrain de pétanque pour des joutes amicales.

C'est sous un soleil radieux d'octobre que s'est déroulée la dernière rencontre qui a vu s'affronter 20 équipes en doublette : 10 équipes d'élus, 10 équipes de gendarmes.

Les Maires Alain VIGNAU de Beuste et Michel CASSOU de Pardies-Piétat sont arrivés en finale et se sont opposés à David BOURNONVILLE, ancien Commandant de la Brigade de Nay et à Mickaël RIOU, Commandant de Brigade actuel. Après une âpre bataille, c'est l'équipe des Gendarmes qui a soulevé le trophée !

LA CITOYENNETE

La cérémonie de la Citoyenneté

La Municipalité a accueilli, lors de la cérémonie de la citoyenneté, les jeunes administrés de la commune qui ont atteint la majorité dans l'année. Ce moment a été l'occasion, pour Monsieur le Maire, de leur remettre leur première carte d'électeur et le livret du Citoyen.

Ce livret, édité par le Ministère de l'Intérieur, présente les valeurs fondamentales de la République, ainsi que les droits et devoirs que confère la majorité. C'est en quelque sorte un condensé de droit constitutionnel et d'instruction civique.

Cette année sept jeunes Beustois ont été conviés à cette cérémonie : Berthoumieu-Lacaze Julie, Carrassoumet Maël, Doassans-Carrère Thibault, Goncalves Alicia, Herran Audrey, Langlois Emma, Petrozzi Alessia.

Certains étaient présents, d'autres représentés par leurs parents. A toutes et à tous nous souhaitons une vie citoyenne riche et active.

La collecte alimentaire à Beuste

un geste citoyen et solidaire

Depuis 35 ans, les banques alimentaires récoltent et distribuent près de la moitié de l'aide alimentaire en France. Pour le week-end du 29 novembre, 11 000 tonnes de denrées étaient attendues pour assurer 24 millions de repas à destination des personnes en situation de pauvreté.

215 kilos de denrées ont été collectés sur Beuste.

Merci pour votre généreuse participation qui, en ces temps difficiles pour beaucoup, représente un geste fort de solidarité envers les plus démunis.

PRESERVER

La brigade des piégeurs

Lutter contre les insectes nuisibles

Introduit accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique est désormais présent dans une soixantaine de départements français. Outre le danger qu'il peut représenter pour l'homme, ce prédateur est un nuisible très invasif qui se nourrit d'autres insectes, notamment l'abeille, dont il peut dévorer jusqu'à 70 individus par jour.

Comment lutter ?

Durant le printemps dernier, la brigade de piégeurs a installé des pièges sélectifs dans les propriétés beustoises. A l'issue de la campagne de mars à juin, plus de 700 frelons asiatiques ont été capturés.

Avant ces piégeages, on dénombrait jusqu'à 10 nids de frelons à faire détruire sur le territoire communal par an. En 2019, seul un nid a été déclaré, preuve de l'efficacité de l'action engagée depuis trois ans déjà.

Durant le printemps et en automne avant les 1ères gelées, nous vous invitons à compléter le dispositif de lutte en positionnant des bouteilles en plastique trouées, remplies de 1/3 de vin blanc, 1/3 de bière et 1/3 de fraise, un cocktail fatal qui attire le frelon asiatique.
Continuons de nous mobiliser pour éradiquer cet insecte nuisible !

Préserver c'est aussi savoir gérer ses déchets

Pour information vous trouverez, ci-après, quelques renseignements pour vous aider dans la gestion de vos déchets.

Ordures ménagères
Collecte chaque vendredi (ordures ménagères)
Le mercredi, semaines impaires (collecte sélective
Pour ces deux collectes, les containers doivent être sortis la veille du ramassage.
Emballages verre : une colonne située rue des cimes sur l'espace vert à 150 m de la D968 et une colonne derrière l'église.

Compostage individuel
Possibilité d'acheter un composteur auprès de la Communauté des communes du Pays de Nay contact : 05 59 61 11 82

⇒ Composteur 320 litres : 15 €
⇒ Composteur 620 litres : 20 €

Déchetterie de Coarraze
05 59 92 92 46

⇒ 1er octobre au 31 mars, du lundi au samedi : 10h à 12h - 14h à 18h
⇒ 1er avril au 30 septembre, du lundi au samedi : 10h à 12h - 15h à 19h

Ecopôle Pau-Est - 51 chemin de Morlaàs—MEILLON
05 54 07 05 80

⇒ Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez effectuer le dépôt des pneus usagers de vos véhicules légers pour le prix : 1,20 € TTC la dépose.

Biodiversité du bois de Beuste

Le 27 avril 2019, le Comité d'animation beustois a organisé une journée nature.

Le matin a été consacré à la collecte des détritus dans le bois de Beuste. Quelques indélicatesses ont encore été constatées ! Des dépôts de matériaux de constructions, de déchets verts, de pneus usagers ont été découverts.
Les déchets ont été triés et amenés à la déchetterie de Coarraze. A l'issue de cette matinée, un repas partage a été pris en commun dans la bonne humeur.

Était également inscrite au programme de la journée une balade de découverte de la biodiversité du bois de Beuste C'est Monsieur Erick KOBIERZYCKI, naturaliste à ses heures et spécialiste du percnoptère d'Egypte, qui a guidé le petit groupe de marcheurs dans les sentiers de la forêt.

Enfants et adultes se sont émerveillés devant les hautes futaies et les frondaisons naissantes, les fleurs de printemps, les traces de quelques sangliers et cervidés qui peuplent notre bois de Beuste. Une bien belle promenade au rythme de la nature !

Frondaison de printemps

Les crosses de la fougère

L'ancolie

La ficaire

L'hellebore

LES GENS D'ICI

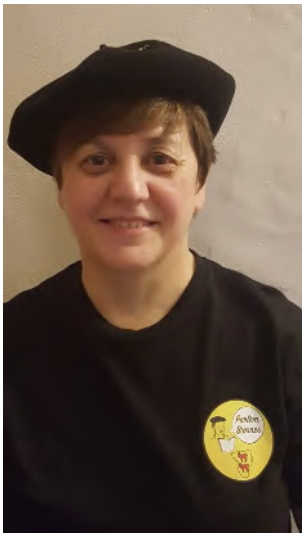

Elisabeth MULE-BERTRANINE se distingue lors des Jeux Floraux du Béarn

L'histoire des Jeux Floraux

Ne vous méprenez pas, les Jeux floraux ne sont pas une compétition sportive ! Selon Floriane CLERY, Présidente des Jeux Floraux du Béarn, *« les premiers Jeux ont été fondés en 1323 par les sept troubadours, poètes Languedociens. Les lauréats reçurent d'abord une violette d'or. Par la suite une églantine, un souci, un œillet figureront parmi les récompenses remises aux lauréats.*
Les œillets d'argent encourageaient les débutants, la violette donnait droit au titre de bachelier, trois fleurs conféraient aux lauréats le titre de «docteur ou de maître ».

Les Jeux Floraux du Béarn ont été créés en 1992. Concours de poésie, il n'est pas rattaché à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. »

Babeth MULE-BERTRANINE, béarnaise « cap et tout »

C'est au mois d'octobre dernier que l'Institut Béarnais et Gascon a récompensé les prosateurs et poètes lors de la fête du « bien écrire béarnais ».

Parmi les lauréats figurait notre concitoyenne Elisabeth MULE-BERTRANINE. Dans le thème « Téms qui passe », elle s'est vue décerner le 1er prix avec le texte intitulé « *U die de heyère* » que les amoureux du biarnès sont invités à découvrir sur le site Internet de la commune www.beuste.fr Toutes nos félicitations vont à Elisabeth !

Cette distinction nous a poussés à interroger Babeth (c'est comme cela qu'on l'appelle), sur ses motivations dans cet exercice et voici ce qu'elle nous a livré :

« Béarnaise « cap e tout » depuis mon enfance j'ai toujours entendu parler béarnais.

Au fil du temps je constate que les discussions dans cette langue se font rares et que nos aïeux emportent avec eux ce « beau parler ». Or une langue se transmet de génération en génération par la méthode orale et écrite.

Par crainte de perdre ces valeurs j'avais ressenti le grand désir d'apprendre à l'écrire. Lors d'une soirée entre amis une conversation s'est engagée sur le vocabulaire béarnais ; et là un ami « craquant le béarnais » m'a fait découvrir l'association Parla Beroy à NAY créée par notre regretté Justin LABAN, un maître de la langue béarnaise. Là, j'avais frappé à la bonne porte ! L'association travaille à maintenir la graphie de Simin PALAY. J'y côtoie les générations qui possèdent le riche savoir « du parler », « de la lecture », « de l'écriture » et qui transmettent leurs connaissances aux générations suivantes de l'âge de 5 ans à 80 ans et même plus….

Au bout de quelques années de travail la progression s'est affirmée dans la justesse du parler, de la lecture, et de l'écriture ; puis est venu le plaisir de le conter en hommage aux personnes qui m'ont transmis le béarnais dans mon enfance et à celles qui me le transmettent aujourd'hui. J'y retrouve là le plaisir de renouer avec mes racines béarnaises. »

Beuste accueille de nouveaux arrivants

Monsieur et Madame MATEILLE sont arrivés à Beuste dans le courant de l'année 2019.

Chercheur en biologie, spécialiste en écologie parasitaire végétal, Monsieur Thierry MATEILLE a fait sa carrière au sein de l'Institut de Recherche et de Développement (IRD). L'IRD est un établissement public à caractère scientifique et technologique français placé sous la tutelle des ministères chargés de la Recherche et de la Coopération. Monsieur MATEILLE a travaillé sur des programmes de recherche destinés à apporter une aide au développement des pays du Sud (Côte d'Ivoire, Sénégal) et des pays du pourtour méditerranéen jusqu'au Proche Orient.

Actuellement à la retraite, Monsieur MATEILLE a poursuivi, en quelque sorte, sa mission d'aide et d'entraide. Interpelé par l'Eglise, et après un long chemin spirituel et de formation, il a été ordonné Diacre en août 2010. Il exerce son ministère au sein du Pôle missionnaire du Doyenné Est de Pau - Pays de Nay.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur et Madame MATEILLE dans notre village si attachant et ouvert.

Beuste, terre de champions

FLORIAN TIRCAZES

Habitué des podiums, Florian TIRCAZES confirme cette année encore sa progression dans le cyclisme avec de nombreux podiums départementaux, régionaux et nationaux.

Son résultat majeur est la 3ème place obtenue au contre-la-montre par équipe avec la sélection départementale des Pyrénées-Atlantiques en Coupe de France.

En VTT scolaire, avec le Collège Saint-Joseph de Nay, Florian a également participé aux épreuves finales du Championnat de France.

Maëlle

MAËLLE ET CLÉO LORIDON

L'an passé, l'ainée, Maëlle, avait obtenu deux médailles d'or en Championnat de France de ski / snowboard. Licenciée au Ski Club d'Artouste, elle s'est clairement affirmée en 2019 obtenant trois nouveaux titres nationaux dans la catégorie U18 (moins de 18 ans) : ski de vitesse en épreuve FFS, Super géant snowboard FSGT, Slalom géant snowboard FSGT.

Cléo

Ces très bons résultats l'ont naturellement amenée à être repérée pour honorer une sélection, en 2020, en équipe de France pour participer aux différentes épreuves de la Coupe du Monde (France, Finlande, Suède, Espagne, Andorre, Suisse).

Toutes nos félicitations et nos encouragements pour ce nouveau challenge international. Espérons que Maëlle porte haut les couleurs de Beuste et du Béarn !

Pour Cléo, la saison a également été intense en ski avec des classements très positifs en compétitions nationales (FFS et FSGT) qui lui ont d'ailleurs permis d'obtenir le titre en Super géant FSGT (catégorie U16).

Eléonore

ELÉONORE ET SYBILLE BOISSET

Toujours adeptes du triathlon pratiqué à La Tribu 64, Eléonore (catégorie pupille) et Sybille (catégorie poussin) ont progressé dans les différentes compétitions où elles étaient engagées, chacune concluant cette belle saison par une brillante victoire.

Sybille

En octobre dernier, Eléonore a ainsi remporté le Triathlon UNSS de Baudreix, Sybille s'est imposée au Duathlon de Saint-Vincent.

En parallèle, les filles ont débuté le basket à l'Est Béarn Basket (EBB) regroupant les équipes des villages d'Angaïs, Mirepeix et Igon.

Quelle énergie !

ROMAIN POMMIES

La vingt-septième édition du Grand Raid de l'île de la Réunion a eu lieu du 17 au 20 octobre 2019. Au départ de Saint-Pierre, dans le sud de l'île, les 2 800 participants devaient rallier le stade de La Redoute, à Saint-Denis.

Les coureurs de cet ultra-trail traversent donc l'île du sud-est au nord-ouest en passant l'ascension du massif du Piton de la Fournaise ou les cirques naturels de Cilaos ou Mafate.

Vus la distance (167 kms) et le dénivelé (9500 D+), cette épreuve est baptisée le « Diagonale des Fous ».

Après une belle performance en 2017, Romain est reparti cette année en améliorant ses résultats dans cette aventure extrême en se classant 662ème pour 45h 44mn de course.

Bravo pour la préparation et pour ce résultat avec le soutien de la famille !

LISA, MARIE, LOUNA ET THOMAS

Le handball est toujours très bien représenté à BEUSTE : Lisa BRUNI, toujours licenciée de Chambray-Touraine (1ère division féminine – 7ème du championnat 2018-2019) et Marie BERTHOUMIEU, titulaire en équipe 1 à Asson Sports (Prénationale – 5ème du championnat), poursuivent leurs parcours avec beaucoup d'envie.

Chez les jeunes du Bordes Sports Handball, Louna LORIDON a réussi un beau parcours avec l'équipe des -13 en disputant les ½ finales du championnat départemental.

Auparavant licencié dans les Hautes-Pyrénées, Thomas MISTRI qui vient de rejoindre le club Est Béarn Cyclosport (64) s'accroche pour rester parmi les meilleurs de cyclo-cross, conjuguant au mieux ses études et son travail. Son objectif est de pouvoir revenir au top en compétition dans l'espoir de concourir au plus haut niveau et de revêtir à nouveau un ou plusieurs maillots de champion.

Tous nos encouragements à ces jeunes espoirs !!

MAÉVA MISTRI

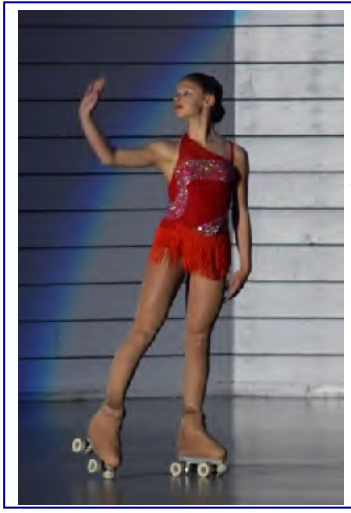

Réellement passionnée par le patinage artistique sur roulettes, et grâce à son travail acharné, Maéva vient d'intégrer le groupe des nationales avec son club de l'US Mazères, en vue des qualifications pour les championnats de France en juillet 2020.

Le carnet

Naissances	
27/12/18	ESCOUSSE Benjamin et Samuel
11/03/19	DA SILVA Charlotte
19/03/19	COUPEAU Lucie
31/03/19	PELLETIER Sacha
06/04/19	MULE-BERTRANINE Théo
03/09/19	LEGARE Marianne
25/09/19	PROUST Faustine
16/11/19	LAFFITTE-CASSOU Marie
21/11/19	DUFRANCATEL Mathieu
28/11/19	LEBLOND Agathe

Deces	
07/01/19	SOURTHEZ Gabrielle née CASSOUS-HORS
09/06/19	CAZAYUS Paul
20/07/19	DANDRIEU Pierre
23/09/19	PENOUILH-SUZETTE Anne née LASSUS
14/12/19	CAMPAGNOLLE Jacques

Mariage	
03/08/19	PUIG Fabienne & BERNARD Laurent

L'agenda 2020

11 janvier	Vœux de la municipalité
1er mars	Repas des Aînés
08 mai	Commémoration de la Victoire 1945
06 juin	Bal gascon
12 juin	Fêtes des écoles du RPI Beuste/Lagos
20-21 juin	Fêtes patronales
21 juin	Grand Prix de Beuste - Quilles de neuf
20 septembre	Challenge Simin Palay - Quilles de neuf
Mi-octobre	Soirée d'automne
11 novembre	Commémoration Armistice guerre 14-18

Monsieur le Maire Alain Vignau
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Vous souhaitent de joyeuses fêtes
et une très belle année 2020